

Les aides agricoles s'émancipent de la production

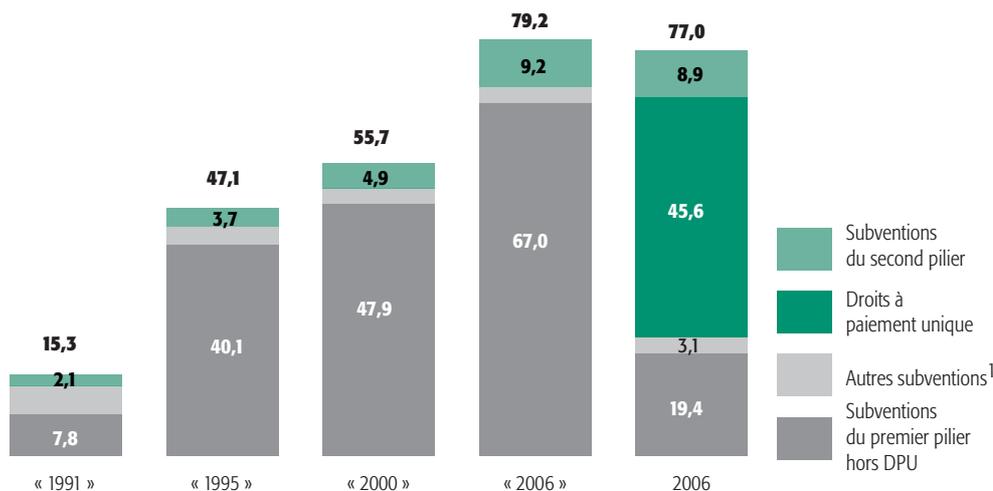
Avec la mise en place des droits à paiement unique, les aides indépendantes de la production représentent 55 % du revenu agricole en 2006. L'ensemble des soutiens publics à l'agriculture évoluent peu.

Les aides directes indépendantes du niveau de la production représentent 55 % du revenu agricole en 2006. Ce résultat provient de la mise en œuvre de la politique européenne de découplage des aides en 2006. Les aides découplées proprement dites sont celles liées aux droits à paiement unique (DPU), qui contribuent pour 46 % au revenu net d'entreprise agricole. Peuvent s'y rajouter pour 9 % les aides

directes du deuxième pilier de la politique agricole commune (voir *Deux grandes catégories d'aides directes*). Ce sont pour l'essentiel les indemnités compensatrices de handicap naturel et les aides agro-environnementales telles que la prime herbagère. Les aides directes encore liées aux volumes produits représentent 22 % du revenu agricole en 2006 : 19 % d'aides du premier pilier non découplées et 3 % d'aides diverses. Avec cette nouvelle composition, les versements aux exploitations agricoles en France métropolitaine progressent en 2006 de 2,6 % soit 0,3 % hors inflation.

Les aides sont désormais en majorité découplées de la production

Part des aides directes dans le revenu net d'entreprise agricole (%)



« 1991 », « 1995 », « 2000 » et « 2006 » : moyennes triennales centrées sur les années 1991, 1995, 2000 et 2006.

1. Indemnités pour calamités agricoles, aides des collectivités locales, de l'Office national de la chasse...

Disparités selon les orientations

Si les montants globaux des aides ont peu évolué en 2006, leur structure a changé et l'importance des aides découplées est très variable selon la localisation et l'orientation des exploitations. Les montants des aides découplées sont assis sur des bases historiques, à savoir le montant 2002 des aides liées à la production, dites couplées, telles que les aides aux surfaces ou à la tête de bétail. Le soutien public demeure donc comme par le passé concentré dans les grandes cultures ainsi que dans

Source : Agreste - Comptes de l'agriculture

> l'élevage bovin et ovin. À l'inverse, viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, maraîchers et éleveurs de volailles et de porcs en reçoivent peu. Mais un nouvel élément est à prendre en compte : les modalités françaises du découplage des aides directes. La prime aux bovins mâles est découplée à 100 %. Le même taux de découplage a été adopté pour l'aide directe laitière. Les aides aux céréales, oléagineux et protéagineux sont découplées à 75 %. Seul un quart des primes demeurent donc fonction des surfaces cultivées. La prime à l'abattage des bovins est découplée à 60 %, celle des brebis à 50 %. Mais la prime au maintien des troupeaux allaitants, la plus importante des primes animales, reste couplée à 100 %. Elle est ainsi fonction du nombre d'animaux présents, à l'exception de sa partie « extensification ». En 2006, les aides directes indépendantes de la production dépassent 90 % du revenu agricole dans les régions spécialisées en élevage laitier, Normandie et Bretagne, ou associant lait et grandes cultures comme la Lorraine. Ces aides

Pour en savoir plus...

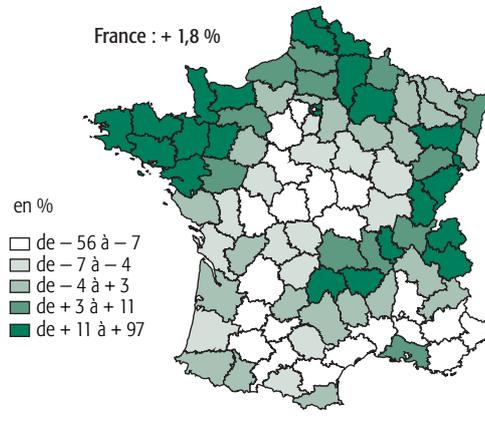
■ **Butault J.-P., Les soutiens à l'agriculture – Théorie, histoire, mesure, Inra éditions, coll. « Mieux comprendre », janvier 2005, 307 p.**

■ « **La géographie des aides aux grandes cultures** », *Agreste-Primeur*, n° 195, juin 2007

■ **Rapports présentés à la Commission des comptes de l'agriculture du 10 juillet 2007 et données chiffrées en ligne sur le site Internet du Sces : www.agreste.agriculture.gouv.fr**

Aides du premier pilier : moins en grandes cultures et progression dans l'Ouest laitier

Évolutions 2002-2006 des aides du premier pilier



Source : Agreste - Comptes de l'agriculture

constituent environ 60 % du revenu en Limousin et 50 % en Bourgogne, où la prime au maintien du troupeau allaitant est essentielle. Les aides directes indépendantes de la production contribuent peu au revenu agricole en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Champagne-Ardenne et en Alsace en raison du poids des cultures viticoles, fruitières ou maraîchères.

Essor du second pilier

Le poids des aides non directement liées aux volumes produits progresse. Tout d'abord par la montée en charge des aides du

mécanisme de modulation des aides. Les aides directes du second pilier représentaient 7,9 % des subventions d'exploitation sur les années 1994 à 1996. Elles en constituent 11,7 % de 2004 à 2006. Le gain est net dans les zones de montagne et plus généralement les zones défavorisées. En 2006, le champ des paiements uniques s'accroît également par rapport aux anciennes aides couplées. Il intègre désormais l'aide directe laitière qui vient d'être revalorisée de 50 %. Les paiements uniques comprennent aussi l'aide directe betteravière créée en 2006 par la réforme de l'organisation commune du marché du sucre. Elle sera de nouveau revalorisée en 2007 et 2008. Totalement déconnectés de la production comme les aides du second pilier, les paiements uniques sont également conditionnés par le respect de bonnes pratiques environnementales. Ils sont attribués avec pour seule contrepartie d'entretenir les surfaces correspondantes.

Le redéploiement du premier pilier finance les aides du second

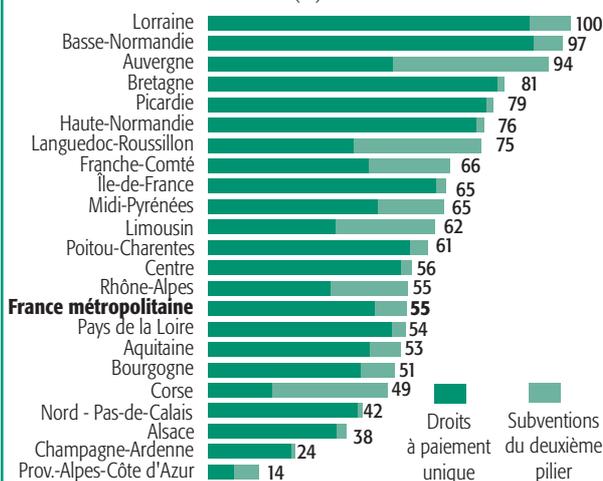
second pilier. Destinées à mieux protéger l'environnement, elles visent à soutenir une agriculture plus extensive. La plupart ne sont pas attribuées à des productions particulières, mais globalement à l'exploitation. Les aides du second pilier sont en partie financées par le redéploiement des subventions du premier pilier, au travers du

Légère baisse du soutien à la production depuis 10 ans

La nouvelle composition des aides directes ne remet pas en

Les aides indépendantes de la production dépassent 60 % du revenu dans 12 régions

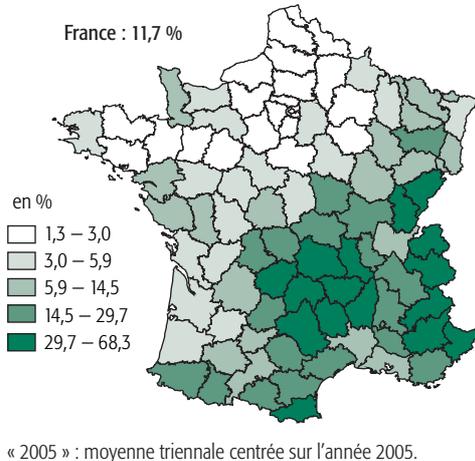
Part des aides directes dans le revenu net d'entreprise agricole en 2006 (%)



Source : Agreste - Comptes de l'agriculture

Importance des aides agro-environnementales dans les zones défavorisées

Part du second pilier dans les aides directes en « 2005 »



Source : Agreste - Comptes de l'agriculture

➤ question la stabilisation du soutien public global de l'agriculture sur longue période. Outre les aides directes, ce dernier inclut les dépenses budgétaires de soutien des prix comme les

interventions sur les marchés et les restitutions à l'exportation. Le taux de soutien de la production, calculé en rapportant les concours publics concernant les marchés et les revenus à la

Le soutien de l'agriculture stable depuis 1995

Taux de soutien de la production agricole (en %)



Source : Agreste - Comptes de l'agriculture

production y compris subventions liées à la production, est de 17 % en 2006. Ce taux varie peu depuis la réforme de la Pac de 1993. Il était, hors second pilier, de 13,4 % en 1991 et a progressé pour atteindre 16,2 % après la réforme de 1992. L'augmentation résultait de l'attribution d'aides aux éleveurs cultivant du maïs fourrage pour leur bétail. ➤

Deux grandes catégories d'aides directes

■ Les comptes de l'agriculture présentent annuellement le montant des aides directes reçues par les exploitations agricoles. Ces aides ne concernent que les subventions d'exploitation courantes qui contribuent au revenu agricole, hors aides à l'investissement. Elles sont

séparées en deux grandes masses : les subventions sur les produits et les autres subventions d'exploitation. Les premières sont les **aides directement liées à l'acte de production**, même si elles ne sont pas totalement proportionnelles aux quantités produites. Ce sont les

aides à la surface pour les céréales et oléoprotéagineux et les aides animale. Financées presque exclusivement par le budget européen, les aides liées à la production se sont fortement développées avec la réforme de la Pac de 1992. Les **aides directes non directement rattachables à des productions** concernent principalement le gel des terres, les indemnités compensatrices de handicap naturel et diverses aides agro-environnementales ainsi que les paiements uniques à l'exploitation à partir de 2006. La plupart sont financées ou cofinancées par le budget européen. Dans le classement des aides directes européennes, on parle couramment d'aides du **premier** et du **second pilier**. Les premières soutiennent la production et les deuxièmes concernent le développement rural ou les mesures agro-environnementales.

■ La réforme de la Pac de 2003 a rendu obligatoire la notion de « modulation des aides », qui réduit les aides du premier pilier pour financer celles du second pilier. Le taux de modulation était de 3 % en 2005 en de 4 % en 2006. Il passera à 5 % en 2007.

9,6 milliards d'aides directes à l'agriculture en 2006

Montants en million d'euros

	1990	1995	2000	2005	2006
Subventions sur les produits (1)	578	5 761	6 297	7 377	2 345
Autres subventions (2)	1 015	1 583	1 357	2 025	7 301
dont					
Gel des terres et paiements supplémentaires (3)	0	566	344	460	87
Paiements uniques (4)					5 720
Indemnités compensatrices de handicap naturel (5)	284	321	374	508	514
Prime herbagère agro-environnementale (ex prime à l'herbe) (6)	0	209	190	209	219
Mesures agro-environnementales, CTE*, CAD** (7)	0	0	91	383	385
Total des aides directes (8) = (1) + (2)	1 593	7 344	7 654	9 402	9 646
dont premier pilier (9) = (1) + (3) + (4)	578	6 327	6 641	7 836	8 152
dont deuxième pilier (10) = (5) + (6) + (7)	284	530	655	1 100	1 118
dont autres (11) = (8) - (9) - (10)	731	487	358	465	376*

* Contrats territoriaux d'exploitation.

** Contrats d'agriculture durable.

Source : Insee, calculs Scees

> Il s'est ensuite légèrement réduit à 15,5 % en moyenne sur les trois dernières années. L'Agenda 2000 a amplifié le soutien aux départements d'élevage extensif par la revalorisation des aides animales. Mais en ne compensant que partiellement les baisses de prix des céréales et des oléoprotéagineux il a aussi réduit le poids

des concours publics dans les départements de grandes cultures. Le recul du taux de soutien atteint quatre points dans la Marne ou l'Eure-et-Loir. Sur la moyenne des années 2004 à 2006, les taux de soutien de la production agricole hors aides du deuxième pilier varient de un à cinq entre les départements. Les zones viticoles et

d'élevage hors sol sont les moins soutenues. Les départements de grandes cultures ou d'élevage bovin allaitant sont les plus aidés.

Maurice Desriers

Scees - Bureau comptes
et revenus

Des aides directes aux concours publics

■ Les aides directes ne constituent qu'une partie des soutiens publics à l'agriculture. Certains sont en effet assurés par des mesures d'intervention ou de restitution à l'exportation, voire de promotion des produits, financées par des crédits budgétaires. En complément des éléments tirés des comptes de l'agriculture, une estimation de l'ensemble des concours publics budgétaires à l'agriculture est faite par le bureau d'étude des concours publics à l'agriculture du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Cette approche reprend l'ensemble des dépenses budgétaires, sous forme d'aides directes ou non, de source européenne ou

nationale, en classant ces dépenses par domaines. Le domaine des soutiens à l'agriculture et aux territoires ruraux comprend trois ensembles dont la nomenclature et les montants sont présentés ci-après.

■ Le total des versements directs inclus dans les concours publics comprend les aides à l'investissement, ce qui explique un niveau un peu supérieur aux aides directes issues des comptes de l'agriculture. Des écarts entre les deux opérations existent certaines années en raison de moments d'enregistrement différents : les comptes enregistrent les aides dues alors que

les concours publics retracent les aides versées au cours de l'année. Les évolutions sont toutefois cohérentes sur longue période. Dans le cadre de cette étude, le taux de soutien de la production agricole est calculé en retenant les montants des concours publics concernant la régulation des marchés, les aides liées aux produits, les aides de maîtrise de l'offre et les paiements uniques

13,4 milliards de concours publics en 2006

Montants en million d'euros

	1990	1995	2000	2005	2006
Marchés et revenus agricoles dont	6 676	9 708	10 330	10 069	10 805
Régulation des marchés	4 751	2 495	2 330	1 364	1 043
Aides liées aux produits	805	5 851	7 018	7 713	3 227
Maîtrise de l'offre	398	1 000	528	587	180
Paiements uniques		0	0	0	5 645
Développement rural	1 814	2 090	1 923	2 229	2 341
Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	40	41	238	375	402
Total agriculture et territoires ruraux	8 530	11 838	12 491	12 673	13 548
dont versements directs	2 045	7 772	8 654	9 856	10 913

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche-Bureau d'études des concours publics à l'agriculture (BECPA)

Évolution favorable dans les zones d'élevage Évolution hors inflation des concours publics totaux de « 1995 » à « 2005 »

France : - 0,8 %

